



## AVIS PUBLIC

### ÀUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÉGLEMENT NUMÉRO 120-2021 MÉRITANT LE RÉGLEMENT DE DONNÉE

AVIS PUBLIC en vertu de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 22 avril 2021, le Conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 120-2021 intitulé « Règlement numéro 120-2021 amendant le règlement de usage numéro 1200-2014 à l'égard des zones classées B-1-1 ».
2. Ce projet de règlement vise à modifier le règlement de usage numéro 1200-2014 afin de valider dans la zone B-1-1 les usages d'usages d'habitations collectives (R7), collectives (R8) et multifamiliales (R9), de manière à satisfaire uniquement les habitations collectives (R7) avec les modes d'implantation (a) et (b) et (c).
3. Le projet de règlement numéro 120-2021 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'applications réglementaires concernant les personnes habiles à voter de la zone B-1-1 et de ses zones adjointes (R7-1, R-1, R-2, R-3 et R-4). Voir ci-joint au page 2 de présent avis.
4. Une description détaillée du projet de règlement numéro 120-2021 et des dispositions qui peuvent être l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les concerne soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités est disponible sur le site internet de la Municipalité à l'adresse internet suivante :

<https://www.ville.saint-jacques-le-mineur.qc.ca/avis-public-du-reglement-de-usage-1200-2014-120-2021>

5. Le projet de règlement peut également être obtenu par courriel au [compt@ville.sjlm.qc.ca](mailto:compt@ville.sjlm.qc.ca) ou sur rendez-vous au bureau municipal, situé au 91, rue Principale, durant les heures régulières d'ouverture des bureaux au jeudi, de 9h à 16h30 et le vendredi de 9h à 13h.
6. Étant donné l'état d'urgence sanitaire en cours, la méthode d'information et de consultation qui devrait passer sur ce projet est remplacée par un appel de consultations public. Ainsi, toute personne intéressée peut transmettre par écrit ses commentaires en regard de ce projet, en plus tard le 7 mai 2021.
  - Par courriel au [compt@ville.sjlm.qc.ca](mailto:compt@ville.sjlm.qc.ca)
  - Par lettre à l'attention de M. Martin Blais, conseiller et conseiller au 91, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur (QC), B0J 1Z0 Québec, via le site à consulter situé à la gauche de la page d'accueil de bureau municipal à la même adresse.